

DECISION MUNICIPALE N°2025_184

OBJET : SERVICES TECHNIQUES - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE AU TITRE DU DISPOSITIF DE SOUTIEN A LA CREATION ET A LA REHABILITATION D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS FRANCILIENS, POUR LE PROJET DE CREATION D'UN SKATE PARK

Le Maire de la Commune de Pierrelaye,

AGISSANT en vertu de la délibération du Conseil Municipal n°8/2020 en date du 26 mai 2020 relative aux délégations de pouvoirs données au Maire par le Conseil Municipal conformément aux articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le dispositif de soutien régional à la création et à la réhabilitation d'équipements sportifs franciliens, de la Région Ile-de France,

CONSIDERANT la proposition du Conseil Municipal de la Jeunesse de créer un Skate Park afin promouvoir les sports de glisse urbains en plein développement, tels que la trottinette freestyle, le skateboard, ou encore le BMX,

CONSIDERANT le souhait de la Commune de procéder à la création d'un Skate Park répondant aux attentes du plus grand nombre d'usagers, pour un montant estimé de 99 803,00 € HT,

CONSIDERANT que ce projet est éligible au dispositif de soutien régional à la création et à la réhabilitation d'équipements sportifs franciliens, porté par la Région Ile-de France ;

DECIDE

Article 1^{er} :

Solliciter une subvention d'un montant de 49 901,50 € auprès de la Région Ile-de France au titre du dispositif de soutien régional à la création et à la réhabilitation d'équipements sportifs franciliens pour la création d'un Skate Park.

Article 2 :

Préciser le plan prévisionnel de financement « Création d'un Skate Park » suivant :

Création d'un Skate Park	Montant (€)
Agence Nationale du Sport (15%)	14 970.45
Conseil Régional (50%)	49 901.50
Conseil Départemental (15%)	14 970.45
Autofinancement de la Commune (20%)	19 960.60
Montant total HT	99 803.00

Article 3 :

Adresser la présente décision à Monsieur le Préfet du Val d'Oise pour accomplissement du contrôle de la légalité et l'**inscrire** au Registre des décisions.

Fait à PIERRELAYE, le 15/07/2025

Le Maire,



Michel VALLADE

Transmis en Préfecture le : 07/08/2025

Publié(e) le : 07/08/2025

Exécutoire le : 07/08/2025

